

## Décision

**Objet : Tarif pour la réalisation d'une prestation interne de l'équipe EA6295 NMNS de l'UFR de Pharmacie pour GICC Equipe 4 Innovation Moléculaire et Thérapeutique**

Vu le décret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

Dans le cadre du projet MabChem, évaluation de l'efficacité des SDC sur souris BalB-C nude porteuses de tumeurs BT-474 (HER2+) : 10 souris par lot.  
La durée de l'étude est estimée à 12 semaines

Le tarif de la prestation interne est fixé à 7 120 € TTC

Prestation interne non soumis à la TVA

La prise d'effet immédiate.

Le Président,



Philippe VENDRIX